

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 754

2 mai 2007

SOMMAIRE

Abba Taxis Sàrl	36188	Martini Int.	36177
ABN AMRO Converging Europe Investments GP S.à r.l.	36184	M.Group S.A.	36192
Acropolis Consulting S.à r.l.	36191	M.Group S.A.	36191
Akeler Portugal S.à r.l.	36182	M.Group S.A.	36191
Andreosso Chapes GmbH	36186	Models Unlimited	36191
Arcadis S.A.	36173	Omega Land S.à r.l.	36184
Association des Parents d'Elèves des Ecoles de la Commune de Bascharage	36167	Onlywhite S.à r.l.	36177
Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A.	36183	On-waves S.à.r.l.	36187
Caber Holdings Limited	36190	Pale Obsession A.s.b.l.	36170
C.A.E. Luxembourg S.A.	36181	Real South Investment Luxembourg S.A.	36185
Chambre de Commerce Luxembourg-Azerbaïdjan (CCLA)	36174	Real South Investment Luxembourg S.A.	36186
DBA Lux Holding	36146	Real South Investment Luxembourg S.A.	36186
DL AUDIT Luxembourg	36190	Red Arrow S.à r.l.	36183
Docu Group (Lux 1) S.à r.l.	36187	Rockpoint 2 S.à r.l.	36192
Dom Estate S.A.	36181	RP II S.à r.l.	36192
DSF Lux International S.à r.l.	36167	Siguler Guff Dof II German RE 2	36186
DSF Lux International S.e.c.s.	36167	Sombrero S.à r.l.	36181
E.P.M. European Portfolio Management S.à r.l.	36190	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	36190
Evraz Group S.A.	36192	Synergy Pro-Motor	36185
Fortel S.A.	36189	Talmy S.A.	36188
Human Invest Group S.à r.l.	36192	Tandem 2 Sàrl	36183
Jewellery Investment S.A.	36187	Votum S.à r.l.	36185
J. Fischer & Co A.G.	36189	VPM S.A.	36183
La Luxembourgeoise du Logement S.à r.l.	36189	World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.	36179
		Xenilux SA	36184

DBA Lux Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

In the year two thousand six, on the ninth day of November,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

SLB BRANDS HOLDING, LTD., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman

hereby represented by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 November 2006; (the «Shareholder»)

The said proxy, signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of DBA LUX HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of 14 September 2005, published in the Mémorial C n ° 294 of 9 February 2006, the articles of incorporation of which have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, *in* prenamed, of 29 June 2006, published in the Mémorial C n ° 1953 of 18 October 2006, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-111.180 (the «Company»).

The Shareholder having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To transform the Company from its current form of a «société à responsabilité limitée» into a «société anonyme».

2 To change the name of the Company to DBA LUX HOLDING S.A.

3 To amend the corporate object of the Company to read as follows.

«The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

4 To convert the five hundred (500) existing shares of the Company under the form of a «société à responsabilité limitée», with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.00) each, into ten thousand (10,000) shares of the Company under the form of a «société anonyme», with a nominal value of one point twenty-five euros (EUR 1.25) and to allocate all these shares to the current Shareholder of the Company.

5 To create two classes of shares, one of which will consist of ordinary shares and the other one of which will consist of preferred non-voting shares, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and to subsequently convert the ten thousand (10,000) existing shares of the Company with a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) into ten thousand (10,000) ordinary shares qualified as Class A shares with a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25).

6 To increase the corporate capital by an amount of one hundred twenty-six thousand three hundred eighty-seven euros and fifty cents (EUR 126,387.50) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-seven euros and fifty cents (EUR 138,887.50).

7 To issue eighty nine thousand nine hundred ninety-nine (89.999) new Class A shares and eleven thousand one hundred eleven (11,111) new class B shares, each with a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) per share.

8 To accept subscription for these new Class A shares and new Class B shares by SLB BRANDS HOLDING, LTD. and to accept payment in full of the nominal value of such new Class A shares and new Class B shares together with a

share premium in relation to the newly issued Class A shares by a contribution in kind consisting of a portion of a shareholders loan granted by SLB BRANDS HOLDING, LTD. to the Company.

9 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the transformation of the Company from a «société à responsabilité limitée» into a «société anonyme», the change of the corporate name, the capital increase, the creation of two classes of shares and to reflect the rights attached to such classes of shares.

10 To acknowledge the termination of the mandate of Mr Gerald Woelcke and Mr Lynn Skillen as Class A managers of the Company and Mr Marcel Stephany as Class B manager of the Company, to set at three (3) the number of directors of the Company, to appoint Mr Gerald Woelcke and Mr Lynn Skillen as Class A directors, and Mr Marcel Stephany as Class B director of the Company and to determine the duration of their mandate.

11 To appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as new auditor of the Company and to determine the duration of its mandate.

12 To allot part of the share premium in an amount of thirteen thousand eight hundred eighty-nine euros (EUR 13,889.00) to the legal reserve.

13 Miscellaneous.

and upon consideration of (i) the special report prepared by an independent auditor for the purpose of the conversion of the Company into a société anonyme and (ii) the special report prepared by an independent auditor for the purpose of the contribution in kind of a portion of an existing shareholder loan, which reports shall both be annexed to the present deed, the Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions it adopted:

First resolution

The Shareholder resolved to transform the Company from its current form of a «société à responsabilité limitée» into a «société anonyme» with immediate effect and without creating a new legal entity.

The current financial year which began on the first day of July 2006 will end on the last day June 2007.

The Shareholder resolved to continue the current business of the Company, with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 30 September 2006, which shall remain attached to the present deed. The «société anonyme» will, as from now, be in charge of the bookkeeping for the «société à responsabilité limitée».

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the law dated 10 August 1915, on commercial companies as amended, a report, evidencing the assets and liabilities of the Company, has been prepared by DELOITTE S.A., independent auditor, having its registered office in Luxembourg, 560, rue de Neudorf, on 9 November 2006, which will remain attached to the present deed. Said report provides the following conclusions:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's capital, after the capital increase, amounting to EUR 138,887.50 and represented by 99,999 ordinary Class A shares and 11,111 preferred non-voting Class B shares each with a nominal value of EUR 1.25 and a share premium on Class A shares amounting to EUR 30,000.00 and that this value is not at least equal to the minimum capital required by the Law.

We have no further comment to make on the value of the Company.»

Second resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to DBA LUX HOLDING S.A.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company to read as follows.

«The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Fourth resolution

The Shareholder resolved that the five hundred (500) existing shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.00) each, issued by the Company under the form of a «société à responsabilité limitée» shall be exchanged against ten thousand (10,000) shares of a «société anonyme» with a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, with a ratio of one (1) share of the Company under the form of a «société à responsabilité limitée» against twenty (20) shares of the Company under the form of a «société anonyme», and that all the ten thousand (10,000) shares of the Company under the form of a «société anonyme» will be allocated to the Shareholder in its capacity as sole shareholder of the Company.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to create two classes of shares, one of which will consist of ordinary shares and the other one of which will consist of preferred non-voting shares, having the rights and privileges as described in the restated articles to be adopted according to the following resolutions and to subsequently convert the ten thousand (10,000) existing shares of the Company with a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) into ten thousand (10,000) ordinary shares qualified as Class A shares with a nominal value of one point twenty-five euros (EUR 1.25).

Sixth resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred twenty-six thousand three hundred eighty-seven euros and fifty cents (EUR 126,387.50) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-seven euros and fifty cents (EUR 138,887.50).

Seventh resolution

The Shareholder resolved to issue eighty nine thousand nine hundred ninety-nine (89,999) new Class A shares and eleven thousand one hundred eleven (11,111) new class B shares, each with a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) per share.

Eighth resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared SLB BRANDS HOLDING, LTD., prenamed, represented by Nicolas Gauzès, by virtue of the above-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for eighty nine thousand nine hundred ninety-nine (89,999) new Class A shares having each a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) for a total amount of one hundred forty thousand four hundred ninety-eight Euros and seventy-five cents (EUR 142,498.75) including a share premium in a total amount of thirteen thousand Euros (EUR 30,000.00) and to subscribe for eleven thousand one hundred eleven (11,111) new class B shares, each with a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) per share for a total amount of thirteen thousand eight hundred eighty-eight Euros and seventy-five cents (EUR 13,888.75)

The Subscriber declared to make payment of the nominal value of such new Class A shares together with the share premium and of the nominal value of such new Class B shares by a contribution in kind consisting of a portion of an existing shareholders' loan for an amount of one hundred fifty-six thousand three hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 156,387.50) (the «Contribution»).

The Subscriber stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber further stated that the Contribution so contributed is described and valued in a report issued by DELOITTE S.A., independent auditor, having its registered office in Luxembourg, 560, rue de Neudorf, on 9 November 2006, which will remain attached to the present deed. Said report provides the following conclusions:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 89,999 ordinary Class A shares and 11,111 preferred non-voting Class B shares of par value EUR 1.25 per share with a payment of share premium on Class A shares amounting to EUR 30,000.00.

We have no further comment to make on the value of the Contribution».

The amount of one hundred fifty-six thousand three hundred eighty-seven euros and fifty cents (EUR 156,387.50) is thus as from now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the eighty nine thousand nine hundred ninety-nine (89,999) new Class A shares and the eleven thousand one hundred eleven (11,111) new Class B shares to the Subscriber.

Ninth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the transformation of the Company from a «société à responsabilité limitée» into a «société anonyme», the change of the corporate name, the capital increase, the creation of two classes of shares and to reflect the rights attached to such classes of shares.

The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by the founding shareholder and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of DBA LUX HOLDING S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

In the event that, in the view of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-seven euros and fifty cents (EUR 138,887.50) divided into ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) Class A shares and eleven thousand one hundred eleven (11,111) Class B shares. Each issued share has a nominal value of one point twenty-five (EUR 1.25) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and Class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Art. 7. Transfer of Shares. Any transfer of shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

1 Pre-emptive right

1.1 If a Class B shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to sell any or all of its Class B Shares (the «Offered Shares»), to any person or persons who are not Shareholders of the Company, it shall first be required to make an irrevocable offer to sell the Offered Shares to the Class A Shareholders (the «Pre-empting Shareholders») in an irrevocable written notice (the «Transfer Notice») to the Pre-empting Shareholders and to the Company setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»). The Pre-empting Shareholders shall, within 30 calendar days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either accept or refuse the offer by notice in writing to the Selling Shareholder (the «Acceptance Notice»), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full by the Pre-empting Shareholders which shall agree among themselves how the Offered Shares shall be purchased by each of them.

1.2 On accepting an offer, the Pre-empting Shareholders shall notify the Selling Shareholder and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Shares and the Selling Shareholder shall sell (and shall procure that its relevant Associates shall sell) and the Pre-empting Shareholders shall buy the Offered Shares on the Terms.

1.3 If the Pre-empting Shareholders do not accept the offer in respect of the Offered Shares or if the Pre-empting Shareholders fail to respond to the offer within 30 calendar days of the receipt of the Transfer Notice, the Selling Shareholder shall be free to sell the Offered Shares to a third party on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder (the «Final Terms») for a period of up to 6 months at the end of which the Selling Shareholder must go through the procedure set out in Article 7 paragraph 1.1 again if it wishes to sell the Shares after the 6 month period.

2 Tag-Along Right

2.1 If a Class A Shareholder (the «Exiting Shareholder») wishes to sell part or all of its Class A Shares (the «Exit Shares») to a party that is not an affiliate of the Exiting Shareholder, the Exiting Shareholder shall be required to offer each of the Class B Shareholders, (the «Remaining Shareholders») by notice in writing to the Remaining Shareholders (the «Tag-Along Notice») the opportunity and right to participate in such proposed sale on terms (the «Tag-Along Terms») reflecting the Class B Price (the «Tag-Along Right»).

2.2 Each Remaining Shareholder shall have ten (10) days from the Tag Along Notice, by notice in writing to the Selling Shareholder(s) and the Chairman of the Company (the «Tag-Along Acceptance»), to accept to sell at its discretion all or part of its Shares on the Tag-Along Terms. Each Tag-Along Acceptance shall indicate the number of Shares which the selling Remaining Shareholder wishes to sell (the «Sold Shares») and shall constitute the unconditional and irrevocable obligation of the selling Remaining Shareholder to sell such number of Sold Shares according to the Tag-Along Terms. In the event the Exiting Shareholder(s) fail(s) to receive a Tag Along Acceptance from any Remaining Shareholder within such ten (10) day period, such Remaining Shareholder shall be deemed to have declined to participate in the proposed transfer.

2.3 Each Exiting Shareholder shall procure that the purchasing third party purchase the Sold Shares of each Remaining Shareholder who has sent a Tag Along Acceptance on the Tag Along Terms. In that respect, each Exiting Shareholder shall be jointly and severally liable with such third party and, failing such third party to so purchase the Sold Shares of a Remaining Shareholder, the Exiting Shareholder shall purchase such Sold Shares itself.

2.4 In the event that certain or all of the Remaining Shareholders shall validly accept to participate in the transfer pursuant to the present article, the selling Remaining Shareholder shall sell the Sold Shares to the purchasing third party, and such purchasing third party shall pay the purchase price for such Sold Shares, no later than thirty (30) days after the Tag-Along Acceptance.

3 Drag-Along Right

3.1 If a Class A Shareholder (the «Dragging Shareholder») wishes to sell any or all of its Class A Shares held by it to any person or persons who are not affiliates of such shareholder (the «Proposed Transferee»), the Dragging Shareholders shall have the right (the «Drag-Along Right») to require all Class B Shareholders to sell to the Proposed Transferee all of the Shares then held by such shareholders on the Drag Along Terms.

3.2 To exercise a Drag-Along Right, the Dragging Shareholders shall give each other shareholder a written notice (a «Drag-Along Notice») containing (i) the name and address of the Proposed Transferee and (ii) the proposed purchase price reflecting the Class B Price, terms of payment and other material terms and conditions of the Proposed Transferee's offer (the «Drag Along Terms»). The other shareholders shall thereafter be obligated to sell their Shares within thirty (30) days of delivery of the Drag-Along Notice to the Proposed Offeree.

3.3 If the Proposed Transferee does not, for whatever reason, purchase the Shares held by the other shareholders within a sixty-day (60) period from the delivery of the Drag-Along Notice, then each shareholder shall no longer be obligated to sell its Shares pursuant to that specific Drag-Along Right but shall remain subject to the provisions of the present article.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors or the Single Director, as the case may be, shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting or the sole shareholder, as the case may be, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, to do so.

Art. 9. Acquisition of own shares - Redeemable shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

In addition to any possible redemption of Shares that may be agreed between the Company and its Shareholders, the Class B Shares shall be redeemable at the option of the Company upon the following terms and conditions:

(a) Within one hundred eighty (180) days following the transfer of Class B Shares as the result of the exercise of an option granted over Class B Shares, the Company may subject to the availability of distributable earnings, call for the redemption of any or all of the Class B Shares so transferred at their fair market value. Such fair market shall be agreed between the board of directors of the Company and the Shareholders, the Class B Shares of whom are to be redeemed, or in the absence of such agreement within ten (10) days of the redemption notice, such fair market value shall be determined by an independent expert appointed by the Company amongst audit firms of international repute. For the purpose of such determination, the independent expert shall notably take into account the existing Class B Reserve, increased, as the case may be and for the purpose of such determination, by the amount that could be allotted to the Class B Reserve for the then current financial year based on the financial results of the Company as of the Redemption Date (the «Class B Price»).

(b) The Company shall exercise its rights to redeem any Class B Shares by delivering a notice of redemption to the registered holder of such Class B Shares at the address of that holder as shown in the records of the Company not less than thirty (30) days prior to the date designated in the notice as the redemption date (the «Redemption Date»).

(c) The Company shall pay to the registered holder of any Class B Shares redeemed pursuant to this Article the full amount due as provided in paragraph (a) of this Article within thirty (30) days after the Redemption Date.

Chapter III.- Directors, Statutory auditor

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»), except that for so long as the Company is composed of one shareholder, the sole shareholder may appoint a single director (the «Single Director»).

The members of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, will be elected where applicable by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A directors and one or several Class B directors.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Directors. The Board of Directors or the Single Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be.

Art. 12. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Directors' Liability. No member of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors or the Single Director, as the case may be, may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors or the Single Director, as the case may be, may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors or the single signature of the Single Director, as the case may be.

However if the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, has appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A director and one Class B director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures

or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member or Single Director shall make known such personal interest. In the event that the Company is managed by a Board of Directors, the member of the Board of Directors who has a personal interest in the proposed transaction shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors or the Single Director, as the case may be, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. If however the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, has appointed one or several Class A directors and one or several Class B directors, it is required that at least one Class A director and one Class B director (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution.

In the event of a tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision

can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Resolutions of the Single Director - Minutes of meetings of the Board of Directors. The resolutions of the Single Director shall be documented in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 18. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

Chapter IV.- Sole shareholder - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 15th December at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require. One or several shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Class A share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Class B Shares shall be non voting shares and shall only be entitled to one vote in the limited cases provided by the Laws. Except when Class B shares are entitled to vote according to the Laws, Class B shares shall not be taken into account for the calculation of quorum and majority requirements.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Sole shareholder's resolutions - Minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July in each year and ends on the last day of June in the following year.

Art. 29. Adoption of financial statements. The Board of Directors or the Single Director as the case may be shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 30. Appropriation of Profits.

1 From the annual net profits determined in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice (the «Net Profits»), five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

2 After the allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall determine how the remainder of the Net Profits plus any other profits carried forward or allocated to a distributable reserve and available for distribution (the «Available Funds») will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

3 The allocation shall be made in the following order of priority:

(i) First, each Class B Shares will entitle to an annual cumulative allocation of profits in an amount equal to 3% of the nominal value of the Class B Share (the «Preferred Interest»).

In case the Available Funds in a given financial year are not sufficient to allow the payment of the Preferred Interest, such Preferred Interest shall be paid in the following years prior to any other distribution.

(ii) Second, the Shareholders shall create a reserve (the «Class B Reserve»), calculated in accordance with the following formula:

The annual amount to be transferred to the Class B Reserve shall be

$$[X (A + B+C+D)] - E$$

where:

X = the proportion that the number of the Class B Shares in relation of which options have been granted bear to the sum of the total number of the Class A Shares and the number of the Class B Shares in relation of which options have been granted;

A = the sum of the annual net result of the Company. For the sake of clarity, if the annual net result is a profit, it shall be deemed to be positive figures and if the annual net result is a loss, it shall be deemed to be negative figures;

B = the sum of the annual losses or gain on the repurchase by the Company of the any debt instrument that the Company may from time to time issue to its shareholders. For the sake of clarity, any loss shall be deemed to be positive figures and any gain shall be deemed to be negative figures;

C = the cumulative interest accrued (whether paid or not) on any debt instrument that the Company may from time to time issue to its shareholders. For the sake of clarity, any interest shall be deemed to be positive figures;

D = any variation in value of the nominal value of any debt instrument that the Company may from time to time issue to its shareholders. For the sake of clarity, any increase in value shall be deemed to be positive figures and any decrease in value shall be deemed to be negative figures;

E = any payments made under Section 3 (i) above.

For the purposes of calculating the Class B Reserve pursuant to the above formula all amounts are the one as certified in the annual accounts of the Company approved by the Shareholders.

For the avoidance of doubt, if the amount resulting from the computation above is negative, such amount will be deducted from the Class B Reserve if such reserve has already been created or will be carried forward and accounted separately as the «Class B Carried Forward Loss», which Class B Carried Forward Loss shall be first replenished in full in the following year before a positive Class B Reserve may be created.

(iii) Third, the Class A Shareholders will be entitled to receive any remaining balance of the Available Funds.

4 For so long as the Class B Shares have been issued and are held by the Company, no dividend may become payable on the Class B Shares held by the Company but allocation to the Class B Reserve and Class B Carried Forward Loss shall be made in accordance with this article.

5 Upon redemption by the Company of its own Class B Shares, the Class B Reserve shall be reduced in the same proportion as the Class B Shares so redeemed bear to the total number of Class B Shares.

6 The Class B Reserve may not be distributed except upon liquidation of the Company.

7 Subject to the conditions laid down by Luxembourg law and in compliance with the present Article, the Board of Director may proceed with a Distribution out of Available Funds in the form of interim dividend to the shareholders and fix the amount and the date of payment of any such Distribution.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for the appropriation of profits, provided that Class B Shareholders shall have a preferential right to the payment of any unpaid Preferred Interest and the reimbursement of the nominal value of the Class B Shares held by them, and any amount remaining on the Class B Reserve shall be distributed to the Class B Shareholders in proportion to the number of Class B Shares held by them.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Tenth resolution

The Shareholder resolved to acknowledge the termination of the mandate of Mr Gerald Woelcke and Mr Lynn Skillen as Class A managers of the Company and Mr Marcel Stephany as Class B manager of the Company, to set at three (3) the number of directors of the Company and to appoint Mr Gerald Woelcke and Mr Lynn Skillen as Class A directors, and Mr Marcel Stephany as Class B director of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2007.

Eleventh resolution

The Shareholder resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as new auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2007.

Twelfth resolution

The Shareholder resolved to allot part of the share premium in an amount of thirteen thousand eight hundred eighty-nine euro (EUR 13,889.00) to the legal reserve.

Statement

For the purpose of the transformation of the Company into a société anonyme and the capital increase resolved upon by the shareholders, the undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 and 31-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 4,000.00 EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf novembre,

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. SLB BRANDS HOLDING, LTD., une société régie par le droit des Iles Cayman, dont le siège social est OGIER FIDUCIARY SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman

représentée par Nicolas Gauzès, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2006; («l'Associé»)

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de DBA LUX HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 294 du 9 février 2006 dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 29 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1953 du 18 octobre 2006, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-111-180 (la «Société»).

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Transformation de la Société de sa forme actuelle de «société à responsabilité limitée» en «société anonyme».

2 Modification de la dénomination sociale de la Société en DBA LUX HOLDING S.A.

3 Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social».

4 Conversion des cinq cents (500) Actions existantes de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, en dix mille (10.000) actions de la Société sous la forme de «société anonyme», ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) et attribution de toutes ces actions à l'Associé actuel de la Société.

5 Création de deux catégories d'actions, dont une sera constituée d'actions ordinaires et dont l'autre sera constituée d'actions privilégiées dépourvues de droit de vote et ayant les droits et privilèges qui y seront attachés conformément à la modification proposée des Statuts de la Société et par voie de conséquence la conversion des dix mille (10.000) actions existantes de la Société dont la valeur nominale est de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) en 10.000 actions ordinaires, qualifiées d'actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25).

6 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 126.387.50,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 138.887.50,00).

7 Emission de quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (89.999) nouvelles actions de catégorie A et onze mille cent onze nouvelles actions de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25).

8 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions de catégorie A et de ces nouvelles actions de catégorie B par SLB BRANDS HOLDING, LTD. et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de ces nouvelles actions de catégorie A et de ces nouvelles actions de catégorie B, augmentée d'une prime d'émission concernant les actions de catégorie A nouvellement émises, par un apport en nature consistant en partie d'un prêt d'actionnaire fait par SLB BRANDS HOLDING LTD à la Société.

9 Refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter la transformation de la Société de sa forme présente de «société à responsabilité limitée» en «société anonyme», la modification de la dénomination sociale, l'augmentation du capital social, la création de deux catégories d'actions et de refléter les droits attachés à ces catégories d'actions.

10 Constatation de la fin des mandats de M. Gerald Woelcke et M. Lynn Skillen en tant que gérants de catégorie A et M. Marcel Stephany en tant que gérant de catégorie B de la Société, fixation du nombre d'administrateurs de la Société au nombre de trois (3) et nomination de Gerald Woelcke et M. Lynn Skillen en tant qu'administrateurs de catégorie A et nomination de M. Marcel Stephany en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société ainsi que la fixation de la durée de leur mandat.

11 Nomination de PricewaterhouseCoopers S à r l en qualité de réviseur d'entreprises de la Société et détermination de la durée de son mandat.

12 Attribution d'une partie de la prime d'émission pour un montant de treize mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 13.889,00) à la réserve légale.

13 Divers.

et après examen (i) du rapport spécial préparé par un réviseur d'entreprises indépendant pour les besoins de la transformation de la société en Société Anonyme et (ii) du rapport spécial préparé par un réviseur d'entreprises indépendant pour les besoins de l'apport en nature d'une partie du prêt d'actionnaire existant lesquels rapports devront tous deux être annexés au présent acte, l'Associé a requis le soussigné notaire d'acter comme suit les résolutions qu'il adopte:

Première résolution

L'associé décide de transformer la Société de sa forme actuelle de «société à responsabilité limitée» en «société anonyme» avec effet immédiat et sans création d'une personne juridique nouvelle.

L'exercice social en cours qui a débuté le 1^{er} juillet 2006 se terminera le dernier jour de juin 2007.

L'Associé décide de continuer l'objet et l'activité actuelle de la Société, avec tous ses actifs et passifs tels qu'ils résultent d'un état comptable intérimaire en date du 30 septembre 2006, lequel restera annexé au présent acte. La «société anonyme» continuera, à partir de maintenant, les écritures et la comptabilité tenue par la «société à responsabilité limitée».

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport résumant la situation active et passive de la Société a été établi par DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises indépendant, ayant son siège social à Luxembourg, 560, rue de Neudorf, en date du 9 novembre 2006, dont un exemplaire restera annexé à la présente, et qui conclut comme suit:

«Sur base des procédures de vérification appliqués comme précédemment décrites, rien ne nous conduit à penser que la valeur de la Société n'est pas au moins égale au capital de la Société, après augmentation de capital, d'un montant de

EUR 138.887,50 et représenté par 99.999 actions ordinaires de catégorie A et 11.111 actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 par action avec paiement d'une prime d'émission attachée aux actions de catégorie A d'un montant de EUR 30.000,00 et que cette valeur n'est pas ou moins égale au capital minimum requis par la Loi.

Nous n'avons pas d'autres commentaires sur la valeur de la Société.»

Deuxième résolution

L'associé décide de remplacer la dénomination sociale de la société en DBA LUX HOLDING SA

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social».

Quatrième résolution

L'Associé décide que les cinq cents (500) Actions existantes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, émises par la Société sous la forme d'une «société à responsabilité limitée», seront échangées contre dix mille (10.000) actions d'une «société anonyme» ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) chacune, au ratio de une (1) part sociale de la Société sous forme de «société à responsabilité limitée» contre vingt (20) actions de la Société sous forme de «société anonyme», et que toutes les dix mille (10.000) actions de la Société sous la forme de «société anonyme» seront allouées à l'Associé actuel, en sa qualité d'associé unique de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé décide de créer deux catégories d'actions, une consistera en actions ordinaires et l'autre en actions privilégiées sans droit de vote, ayant les droits et privilèges déterminés dans les statuts modifiés, tels qu'adoptés conformément aux résolutions qui suivent et de ce fait, de qualifier les dix mille (10.000) actions de la Société ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) en tant que dix mille (10.000) actions ordinaires désignées comme Actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25).

Sixième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt six mille trois cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 126.387,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à cent trente-huit mille huit cent quatre-sept euros et cinquante centimes (EUR 138.887,50)

Septième résolution

L'Associé décide l'émission de quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (89.999) nouvelles actions de catégorie A et onze mille cent onze (11.111) nouvelles actions de catégories B, chacune d'une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) chacune.

Huitième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu SLB BRANDS HOLDING, LTD., susnommée, représentée par Nicolas Gauzès, en vertu de la procuration susmentionnée. (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (89.999) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) chacune pour un montant total de cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 142.498,75) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente mille euros (EUR 30.000,00) et de souscrire onze mille cent onze (11.111) nouvelles actions de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de un virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) par action pour un montant total de treize mille huit cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 13.888,75)

Le souscripteur déclare effectuer le paiement de la valeur nominale des nouvelles actions de catégorie A en même tant que celui de la prime d'émission et de la valeur nominale des nouvelles actions de catégorie B par un apport en nature consistant pour partie d'un prêt d'actionnaire pour un montant de cent cinquante six mille trois cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante centimes (EUR 156.387,50) («Apport»)

Le Souscripteur a par ailleurs déclaré que la Contribution est libre de tout privilège, caution ou garantie le cas échéant, et qu'il n'y a pas d'obstacles à la libre transmission d'un tel apport à la Société.

Le Souscripteur déclare en outre que l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué dans le rapport susmentionné par DELOITTE S.A., réviseur d'entreprises indépendant, ayant son siège sociale à Luxembourg, 560, rue de Neudorf, le 9 novembre 2006, lequel rapport sera annexé au présent acte. Ledit rapport aboutit à la conclusion suivante:

«Sur base des procédures de vérification appliqués comme précédemment décrites, rien ne nous conduit à penser que la valeur de l'Apport n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur de 89.999 actions ordinaires de catégorie A et 11.111 actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 par actions avec paiement d'une prime d'émission attachée aux actions de catégorie A d'un montant de EUR 30.000,00.

Nous n'avons pas d'autres commentaires sur la valeur de l'Apport.»

Le montant de cent cinquante six mille trois cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 156.387,50) est à partir de maintenant à la disposition de la Société.

Par conséquent, l'Associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (89.999) nouvelles actions de catégorie A et les onze mille cent onze (11.111) nouvelles actions de catégorie B au souscripteur.

Neuvième résolution

L'Associé décide la refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter la transformation de la Société de sa forme présente de «société à responsabilité limitée» en «société anonyme», la modification de la dénomination sociale, l'augmentation du capital social, la création de deux catégories d'actions et l'indication des droits attachés à ces catégories d'actions.

Les statuts de la société se liront désormais comme ce qui suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une «société anonyme» («Société Anonyme») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination DBA LUX HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration, ou de l'Administrateur unique, selon le cas.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique, selon le cas.

Si le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi Luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et notamment, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'instruments de dette similaire.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 138.887,50) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions ordinaires de catégorie A et onze mille cent onze (11.111) actions de catégorie B, chaque action émise ayant une valeur nominale de virgule vingt-cinq euros (EUR 1,25) et est entièrement libéré.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Art. 7. Cession d'Actions. Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

1 Droit de préemption

1.1 Si un Actionnaire de Catégorie B (un «Actionnaire Cédant») souhaite vendre toutes ou partie de ses Actions de Catégorie B (les «Actions Offertes»), à toute(s) personne(s) n'étant pas un Actionnaire, il devra préalablement faire une offre irrévocable de vendre les Actions Offertes aux Actionnaires de Catégorie A (les «Actionnaires Préempteurs») par un avis écrit irrévocable (l'«Avis de Transfert»), aux Actionnaires Préempteurs et à la Société indiquant le détail des Actions Offertes et le prix pour ces Actions Offertes ainsi que toutes les conditions que l'Actionnaire Cédant se propose d'accepter (conjointement les «Conditions»). Les Actionnaires Préempteurs devront, dans les trente jours calendaires de la réception de l'Avis de Transfert (la «Date Limite d'Offre»), soit accepter soit refuser l'offre par avis écrit à l'Actionnaire Cédant (l'«Avis d'Acceptation»), étant entendu que l'offre peut seulement être acceptée ou refusée intégralement par les Actionnaires Préempteurs qui devront se mettre d'accord entre eux sur la manière dont les Actions Offertes devront être achetées par chacun d'eux.

1.2 Lors de l'acceptation de cette offre, les Actionnaires Préempteurs devront notifier à l'Actionnaire Cédant et à la Société par écrit leur acceptation de l'offre concernant les Actions Offertes et l'Actionnaire Cédant devra vendre (et devra obtenir que les Affiliés vendent) et les Actionnaires Préempteurs devront acheter les Actions Offertes selon les Conditions.

1.3 Si les Actionnaires Préempteurs n'acceptent pas l'offre concernant les Actions Offertes ou si les Actionnaires Préempteurs ne répondent pas à l'offre dans les trente jours calendaires de la réception de l'Avis de Transfert, l'Actionnaire Cédant sera libre de vendre les Actions Offertes à un tiers selon les Conditions ou à des conditions plus favorables à l'Actionnaire Cédant (les «Conditions Définitives») pour une période maximum de six mois à la fin de laquelle l'Actionnaire Cédant devra à nouveau appliquer la procédure fixée par cet article clause 1 1 s'il souhaite vendre ses Actions après la période de six mois.

2 Droit de Cession conjointe

2.1 Si un Actionnaire de Catégorie A (un «Actionnaire Sortant») souhaite vendre toutes ou partie de ses Actions de Catégorie A (les «Actions de Sortie»)), à une partie n'étant pas un affilié de cet Actionnaire A, alors l'Actionnaire Sortant devra offrir à chacun des autres Actionnaires, (les «Actionnaires Restants») par avis écrit aux Actionnaires Restants (l'«Avis de Cession Conjointe») la possibilité et le droit de participer à la vente proposée selon des conditions (les «Conditions de Cession Conjointe») reflétant le Prix de Catégorie B (le «Droit de Cession Conjointe»).

2.2 Chaque Actionnaire Restant aura dix jours à compter de l'Avis de Cession Conjointe, par avis écrit à l'Actionnaire Sortant et au Président (l'«Acceptation de la Cession Conjointe»), pour accepter de vendre selon sa discrétion tout ou partie de ses Actions aux Conditions de Cession Conjointe. Chaque Acceptation de Cession Conjointe devra indiquer le nombre de Actions que l'Actionnaire Restant cédant envisage de vendre (les «Actions Cédées») et constituera une obligation inconditionnelle et irrévocable de l'Actionnaire Restant cédant de vendre ce nombre d'Actions Cédées selon les Conditions de Cession Conjointe. Si l'Actionnaire Sortant ne reçoit pas d'Acceptation de Cession Conjointe des Actionnaires Restants dans une période de dix jours, ces Actionnaires Restant seront supposés avoir refusé de participer à la vente proposée.

2.3 Chaque Actionnaire Sortant devra s'assurer que le tiers acquéreur acquière les actions et Actions Cédées de chacun des Actionnaires Restants ayant adressé une Acceptation de Cession Conjointe selon les Conditions de Cession Conjointe. A cet égard, chaque Actionnaire Sortant sera solidairement responsable avec ce tiers acquéreur et en cas de

défaut du tiers acquéreur d'acquérir les Actions Cédées d'un Actionnaire Restant, l'Actionnaire Sortant devra acquérir les Actions Cédées lui-même.

2.4 Si certains ou tous les Actionnaires Restants ont valablement accepté de participer au transferts conformément au présent article, les Actionnaires Restants cédant devront vendre les actions cédées au tiers acquéreur, et ce tiers acquéreur devra payer le prix d'acquisition pour ces Actions Cédées au plus tard trente jours après l'Acceptation de Cession Conjointe.

3 Droit d'acquisition forcée

3.1 Si un Actionnaire de Catégorie A (l'«Actionnaire Forçant») désire vendre les Actions de Catégorie A détenues par lui, à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas des affiliés de cet Actionnaire (l'«Acquéreur Proposé»), les Actionnaires Forçants auront le droit (le «Droit de Vente Forcée») de demander à tous les Actionnaires de Catégorie B de vendre à l'Acquéreur Proposé toutes les Actions alors détenues par ces Actionnaires selon les Conditions de Vente Forcées.

3.2 Pour exercer le Droit de Vente Forcée, les Actionnaires Forçants devront donner avis écrit à tous les autres Actionnaires (un «Avis de Vente Forcée») contenant (i) le nom et l'adresse de l'Acquéreur Proposé et (ii) le Prix d'Acquisition Proposé reflétant le Prix de Catégorie B, les conditions de paiement et toute autre condition importante de l'offre de l'Acquéreur Proposé (les «Conditions de Vente Forcée»). Les autres Actionnaires seront obligés de vendre leurs Actions dans les trente jours de la délivrance de l'Avis de Vente Forcée à l'Acquéreur Proposé.

3.3 Si l'Acquéreur Proposé n'entend pas, pour quelque raison que ce soit, acquérir les Actions détenues par les autres Actionnaires dans les soixante (60) jours à partir de la délivrance de l'Avis de Vente Forcée, alors chaque Actionnaire sera libéré de son obligation de vendre les Actions en vertu de ce Droit de Vente Forcée particulier mais restera soumis aux dispositions du présent article.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration ou l'Associé unique, selon le cas, fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale ou l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration ou l'Associé unique, selon le cas, à le faire.

Art. 9. Rachat de ses propres actions - Actions rachetables. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

En plus de la possibilité de rachat des actions pouvant être conclue entre la Société et ses Actionnaires, les Actions de Catégorie B seront rachetables sur initiative de la Société selon les termes et conditions ci-après établis:

(a) Dans les cent quatre-vingt (180) jours suivants le transfert d'Actions de Catégorie B résultant de l'exercice d'options sur les Actions de Catégorie B, la Société est en droit, dans la limite des bénéfices disponibles distribuables, de demander le rachat de tout ou partie des Actions de Catégorie B ainsi transférées à leur valeur de marché. Cette valeur de marché sera convenu entre le conseil d'administration et les actionnaires dont les Actions de Catégorie B sont soumises au rachat, ou en l'absence d'accord dans les dix (10) jours de la notification de rachat, cette valeur de marché sera déterminée par un expert indépendant nommé par la Société parmi les cabinet d'audit de réputation internationale. Pour les besoins de cette détermination l'expert indépendant devra notamment pendre en compte la Réserve de Catégorie B existante, augmenté, le cas échéant et pour les besoins de cette détermination, du montant qui pourrait être attribué par la Réserve de Catégorie B pour l'exercice social en cours sur base des résultats de la Société à la Date de Rachat (le «Prix de Catégorie B»).

(b) La société exercera ses droits de rachat des Actions de Catégorie B en notifiant ledit rachat au titulaire des Actions de Catégorie B à l'adresse telle qu'indiquée dans registre de la Société, trente (30) jours au moins avant la date indiquée dans la notification comme la date du rachat (la «Date de rachat»).

(c) La Société payera au titulaire des Actions de Catégorie B rachetées conformément à cet article, l'intégralité du montant dû, tel qu'il est prévu au paragraphe (a) du présent article et ce, dans les trente (30) jours après la Date de Rachat.

Chapitre III.- Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»), excepté pour la période pendant laquelle la Société est composée par un associé unique, dans quel cas, l'associé unique peut nommer un Administrateur unique (l'«Administrateur unique»)

Les membres du Conseil d'Administration, ou l'Administrateur unique, selon le cas, seront nommés le cas échéant pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas,

qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, peut décider de nommer un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A et un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 11. Pouvoirs des Administrateurs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'associé unique, selon le cas, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique, selon le cas.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes leurs autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité des Administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration ou par la signature individuelle de l'Administrateur unique, selon le cas.

Cependant, si l'assemblée générale ou l'associé unique, selon le cas, a nommé un ou plusieurs administrateur(s) de la catégorie A et un ou plusieurs administrateur(s) de la catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre ou l'Administrateur unique devra le faire savoir. Au cas où la Société est dirigée par un Conseil d'Administration, le membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt personnel dans la transaction proposée ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas si et lorsque la transaction pertinente est introduite dans des conditions de marché et entre dans le cours normal des affaires de la Société.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou

mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Si cependant l'assemblée générale ou l'associé unique, selon le cas, a nommé un ou plusieurs administrateur(s) de la catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de la catégorie B, il est alors requis qu'au moins un administrateur de la catégorie A et un administrateur de la catégorie B (que ce soit personnellement ou par représentation) votent en faveur de la résolution.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, la voix du Président l'emportera.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Résolutions de l'Administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les résolutions de l'Administrateur unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 18. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

Chapitre IV.- Associé unique - Assemblée Générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 décembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent. Un ou plusieurs associés, représentant au moins un dixième du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action de catégorie A est en droit d'exercer une voix, dans le respect des dispositions impératives imposées par les lois.

Les actions de catégorie B seront des actions sans droit de vote et ne disposeront que d'une seule voix dans les cas prévus par la loi. A l'exception des cas dans lesquelles les actions de catégorie B disposent d'un droit de vote, les actions de catégorie B ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité requis.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées.

Art. 27. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, selon le cas, prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'associé unique, selon le cas, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices.

1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés conformément aux exigences comptables et juridique en vigueur au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

2 Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, déterminera comment le solde du bénéfice annuel net ainsi que tous autres profits reporté à nouveau ou placé dans une réserve distribuable et disponible pour toute distribution (les «Fonds Disponibles») seront affectés par allocation totale ou partielle à une réserve, en report à nouveau pour l'exercice social suivant ou enfin par une distribution sous forme de dividende aux actionnaires.

3 L'affectation devra être effectuée suivant l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, chaque action de catégorie B aura droit à une distribution cumulative annuelle de profits pour un montant égal à 3% de la valeur nominale des actions de catégorie B (le «Dividende Privilégié»).

Dans l'hypothèse où les Fonds Disponibles annuels ne sont pas suffisants pour permettre le paiement du Dividende Privilégié, celui-ci sera payé par priorité à n'importe quelle autre distribution dans les exercices sociaux à venir.

(ii) Deuxièmement, Les actionnaires créeront une réserve (la «Réserve de Catégorie B»), calculée suivant la formule suivante:

Le montant annuel devant être transféré à la Réserve d'actions de Catégorie B sera:

$$[X (A+B+C+D)] - E$$

Où

X = La proportion des actions de catégorie B par rapport auxquelles des options ont été attribuées par rapport à la somme du nombre total d'actions de catégorie A et du nombre d'actions de catégorie B par rapport auxquelles des options qui ont été attribuées.

A = Le montant annuel du résultat net de la Société. Par souci de clarification, si le résultat annuel net est un bénéfice, il sera considéré comme positif alors que si le résultat annuel net est une perte, il sera considéré comme négatif;

B = La somme annuelles des pertes ou gains du fait du rachat par la Société de tout instrument de dettes émis, de temps en temps, au profit de ces actionnaires. Par souci de clarification, toute perte sera considérée comme un chiffre positif et tout gain sera considéré comme un chiffre négatif.

C = L'intérêt accumulé (payé ou non) courant sur tout instrument de dettes émis, de temps en temps, au profit de ces actionnaires. Par souci de clarification, tout gain sera considéré comme un chiffre positif.

D = Toute variation de la valeur nominale des instruments de dettes émis, de temps en temps, au profit de ces actionnaires. Par souci de clarification, toute augmentation de valeur sera considérée comme un chiffre positif et toute diminution de la valeur sera considérée comme un chiffre négatif.

E = Tout paiement réalisé sous la section 3 (i) ci-dessus.

Pour les besoins du calcul de la Réserve de Catégorie B suivant la formule ci-dessus, tous les montants seront ceux certifiés par les comptes sociaux annuels approuvés par les actionnaires.

Afin de supprimer tout doute, si le montant résultant du calcul ci-dessus est négatif, ledit montant sera déduit de la Réserve de Catégorie B si une telle réserve a déjà été créée ou sera placé en report à nouveau et comptablement séparé en tant que «Report à nouveau de Pertes de Catégorie B», lequel Report à nouveau de Pertes de Catégorie B sera reconstitué en priorité et intégralement durant les exercices sociaux suivants et ce avant qu'une Réserve de Catégorie B ne soit créée.

(iii) Troisièmement, les actionnaires de Catégorie A seront en droit de recevoir le solde des fonds disponibles.

4 Tant que les actions de catégorie B émises seront détenues par la société, aucun dividende ne pourra devenir exigible sur les actions de catégorie B détenue par la société mais la dotation de la Réserve de Catégorie B et le Report à nouveau de Pertes de Catégorie B seront réalisés conformément à cet article.

5 En cas de rachat par la société de ses propres actions de catégorie B, la Réserve de Catégorie B sera réduite dans la proportion des actions de catégorie B ainsi rachetée par rapport au nombre total d'actions de catégorie B.

6 La réserve de catégorie B ne peut pas être distribuée sauf en cas de liquidation de la société.

7 Sous réserves des conditions établies par les lois luxembourgeoises et conformément au présent article, le conseil d'administration peut procéder à une distribution de sommes distribuables sous formes de dividendes intérimaires aux actionnaires et fixer le montant ainsi que la date du paiement d'une telle distribution.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute conformément à l'article 4 des présents statuts, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles concernant la distribution des bénéfices étant entendu que les actionnaires de Catégorie B auront un droit de préférence sur le paiement de tout bénéfice préférentiel non payé et le remboursement de la valeur nominale des actions de catégorie B détenues par ces derniers, et tout montant restant sur la Réserve de Catégorie B sera distribué aux actionnaires de Catégorie B proportionnellement au nombre d'actions de Catégorie B qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dixième résolution

L'Associé constate la fin des mandats de M. Gerald Woelcke et M Lynn Skillen, en tant que gérant de catégorie A de la société et M Marcel Stephany en tant que gérant de catégorie B, décide de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs de la Société et de nommer administrateur de catégorie A de la Société M. Gerald Woelcke et M Lynn Skillen et de nommer administrateur de catégorie B, M Marcel Stephany et ce, pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle de la Société ayant lieu en 2007.

Onzième résolution

L'Associé décide de nommer PricewaterhouseCoopers S à r l comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2007.

Douzième résolution

L'associé décide d'attribuer une partie de la prime d'émission pour un montant de treize mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 13.889,00) à la réserve légale.

Déclaration

Pour les besoins de la transformation de la Société en société anonyme et des augmentations de capital décidées par les actionnaires, le notaire instrumentant déclare que les conditions requises par les articles 26 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais et dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 31, case 7. — Reçu 1.563,87 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007035121/211/1188.

(070031311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

DSF Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. DSF Lux International S.e.c.s.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 73.594.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises le 5 février 2007

Il apparaît que:

DEUTSCHE STRUCTURED FINANCE GmbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Westendstasse 24, 60325 Frankfurt am Main

Et DSF BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT GmbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Westendstasse 24, 60325 Frankfurt am Main

Ont décidé comme suit;

- de nommer Mademoiselle Séverine Canova, juriste, née le 16 juillet 1975 à Creutzwald, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, en qualité de Gérante.

Luxembourg, le 15 février 2007.

S. Canova

Gérante

Référence de publication: 2007035647/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

APEEB, Association des Parents d'Elèves des Ecoles de la Commune de Bascharage, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4920 Bascharage, 24, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg F 6.943.

—
STATUTS

Entre:

Dickes Samuel, 13, rue des Roses, L-4955 Bascharage, Directeur développement et plurimédia, Lux

Engels Diane, 36, cité Bommelscheuer, L-4953 Hautcharage, Employée privée, Lux

Evers Tanja, 1, rue Th. Aubart, L-4907 Bascharage, Femme au foyer, Lux

Funk Diana, 8, rue du Ruisseau, L-4944 Bascharage, Employée Privée, Port

Georges Henri, 52, rue des Tulipes, L-4955 Bascharage, Facteur, Lux

Hatz Myriam, 17, rue um Bechel, L-4945 Bascharage, Educatrice graduée, Lux

Jans Marceline, 12, rue Jules Hemmer, L-4926 Bascharage, Employée Privée, Lux

Kieffer Carmen, 234, av. de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Mère et femme au foyer, Lux

Kieffer-Thill Christophe, 32, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Employé privé, Lux

Kieffer-Thill Romy, 32, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Employée publique, Lux

Koster-Marchal Laurence, 14, rue des Muguets, L-4955 Bascharage, Employée Privée, Lux

Muller Patricia, 50, cité Bommelscheuer, L-4953 Hautcharage, Femme au foyer, Lux

Prim Françoise, 3, rue Roger Frisch, L-4956 Hautcharage, Infirmière, Lux

Schaul-Wantz Michèle, 9, rue du Bois, L-4795 Linger, Néant, Lux

Weimerskirch Jos, 6, rue Jean-Pierre Thill, L-4924 Hautcharage, Fonctionnaire d'Etat, Lux

Précédemment réunis en association de fait depuis le 6 mai 1982, ainsi que ceux en nombre limité qui acceptent les présents statuts il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée, les 22 février 1984 et 4 mars 1994, sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. L'Association porte la dénomination de ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES DE LA COMMUNE DE BASCHARAGE, en abrégé APEEB.

Art. 2. L'APEEB vise le bien-être et l'épanouissement de l'enfant et a ainsi pour objet:

- a) D'améliorer l'information des parents;
- b) De représenter les intérêts éducatifs et familiaux des parents et des élèves des écoles précoces, préscolaires et primaires de la commune de Bascharage, dans le respect des lois et règlements régissant l'enseignement de notre pays;
- c) De favoriser le dialogue permanent et les contacts entre les parents et les élèves d'une part, le personnel enseignant et les autorités scolaires et communales d'autre part;
- d) De transmettre aux autorités scolaires et communales les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration et d'organisation;
- e) D'étudier les questions se rattachant aux infrastructures scolaires, à l'éducation des élèves et aux droits et devoirs de la famille en cette matière;
- f) D'organiser des manifestations et toutes autres activités scolaires et parascolaires.

Art. 3. L'Association est indépendante du point de vue politique et confessionnel.

Art. 4. L'année sociale coïncide avec l'année scolaire.

Art. 5. Le siège de l'APEEB est établi à 24, rue de l'Eau, L- 4920 Bascharage. Le siège peut être transféré par un vote majoritaire du conseil d'administration à tout autre lieu de la commune de Bascharage.

Art. 6. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 7. Peuvent être membres les parents respectivement tuteurs ou personnes ayant à charge un ou plusieurs enfants n'ayant pas encore l'âge de scolarisation ou fréquentant une école de la commune de Bascharage et ayant réglé la cotisation annuelle. Le conseil d'administration de l'association statuera sur toute demande d'admission.

Art. 8. Peuvent être nommés membre d'honneur par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, des personnes physiques ou morales ayant rendu des services ou fait des dons à l'association. Ces membres jouissent à l'exception du droit de vote, des mêmes droits que les autres membres. La qualité de membre d'honneur peut être retirée par le Conseil d'Administration.

Art. 9. La cotisation annuelle, qui ne peut dépasser 20,- euros, est fixée par l'Assemblée Générale. Elle est fixée par ménage, indépendant à sa composition et au nombre d'enfants. Chaque ménage n'a qu'un seul droit de vote à l'Assemblée Générale, toutefois les deux parents d'un enfant peuvent être membres au conseil sous condition de ne pas cumuler le poste de président, vice-président, secrétaire ou trésorier entre eux.

Art. 10. La qualité de membre de l'Association se perd par la démission ou le non-paiement de la cotisation dans les trois premiers mois de l'année sociale.

Sur proposition du conseil, l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre pour des actes portant préjudice grave à l'association.

Subsidiairement et sans préjudice des dispositions de l'Art. 7 sont démissionnaires d'office comme membres actifs les parents et les représentants légaux dont les enfants ne fréquentent plus, au moment de l'Assemblée Générale, l'enseignement de la commune de Bascharage. L'associé(e) démissionnaire ou exclu(e) n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

La liste des membres actifs sera complétée et déposée au greffe du tribunal administratif dans un délai de 5 mois à compter de la fin de l'année sociale, c-à-d pour le 14 février au plus tard.

Art. 11. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration dénommé ci-après «le Conseil» composé de cinq membres au moins et de quinze membres au plus. Leur mandat a une durée de 2 ans. Les membres sont rééligibles.

Entre eux assemblées générales, le conseil d'administration peut coopter des membres à la majorité des voix, ces membres cooptés n'ont pas le droit de vote et ne sont pas pris en considération en ce qui concerne le nombre maximum de membres admis au Conseil d'Administration. Après son agrégation définitive par l'assemblée générale leur mandat légal de 2 ans commence ni membres du collège échevinal, ni membres du conseil communal ne peuvent être membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil ne peut comprendre plus d'un tiers de membres actifs exerçant la profession d'enseignant dans la commune de Bascharage. Sont compris dans cette restriction les conjoint(e)s des enseignants.

Art. 12. Le Conseil élit chaque année dans son sein, à la simple majorité des voix, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 13. Le comité peut s'adjoindre toute personne utile, toutefois cette personne n'a pas de droit de vote.

Art. 14. Les fonctions de membre du Conseil sont honorifiques.

Art. 15. Le Conseil se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois par trimestre scolaire sur la convocation de son président ou de son remplaçant. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres.

Art. 16. Sauf autres stipulations dans les présents statuts, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 17. Les signatures conjointes du président ou de son remplaçant et du secrétaire ou d'un membre du Conseil engagent valablement l'Association envers du Conseil.

Art. 18. Est considéré comme démissionnaire

- a) tout membre du Conseil qui, pendant trois séances consécutives a été absent sans motif valable présenté,
- b) tout membre du Conseil acceptant un mandat dans le Conseil Communal de Bascharage.

Art. 19. Le président, ou à défaut le vice-président ou le doyen du Conseil assure l'observation des statuts de l'Association. Il représente officiellement celle-ci.

A la demande du président ou de ceux qui le remplacent de droit en son absence, le Conseil peut désigner une autre personne à cette représentation, décision qui sera prise de cas en cas.

Art. 20. L'Assemblée Générale ordinaire a lieu pendant la 2^{ème} moitié du mois d'octobre. La convocation, comprenant l'ordre du jour, est faite par le Conseil. Elle est portée à la connaissance des membres de l'Association au moins huit jours avant la date fixée.

A la majorité des voix des membres présents, des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du Conseil.

Tout membre actif a droit au vote et peut se faire représenter par un autre membre actif, porteur de sa procuration écrite. Le nombre de mandats pouvant être détenus par une même personne est limité à trois.

Art. 21. L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est régulièrement constituée quelque soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Il est rendu compte de l'exercice écoulé et de la situation financière. L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice écoulé. Elle procède aux élections prévues par les statuts et aux modifications éventuelles des statuts. Elle désignera deux commissaires aux comptes.

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers de voix.

Art. 23. Le conseil pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième des membres, le conseil doit convoquer dans le délai d'un mois une assemblée générale extraordinaire en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 24. Toute réunion de l'Assemblée Générale fait l'objet d'un procès-verbal portant signature du président et du secrétaire. Les membres pourront en prendre connaissance sans déplacement du dossier.

Art. 25. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil, en l'absence de celui-ci par le vice-président et le cas échéant, par le doyen du Conseil.

Art. 26. Les moyens financiers de l'Association se composent du produit des cotisations et des ressources non interdites par la loi.

Art. 27. Le trésorier est chargé de la tenue des livres et comptabilité. Il veille à la rentrée des recettes et aux sorties des dépenses. Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis à un conseil de surveillance (réviseurs de caisse). Sur le rapport qui lui en est fait par le conseil de surveillance, l'assemblée générale statue sur l'approbation des comptes et donne le cas échéant décharge au trésorier et au Conseil d'Administration. Les membres du conseil de surveillance, au nombre de deux, sont élus par l'assemblée générale des membres à la majorité simple des voix émises. Leur mandat a une durée de deux ans. En cas d'empêchement d'un membre du conseil de surveillance, il est pourvu à son remplacement par le Conseil d'Administration.

Art. 28. Le secrétaire ou le président de l'association sont mandataire auprès du Registre de Commerce et des Sociétés. Ils peuvent signer l'inscription, la modification ou rayage des membres de l'organe de gestion.

Art. 29. Les présents statuts seront complétés par un règlement d'ordre intérieur, obligatoire à tous les membres de l'association après approbation de l'assemblée générale.

Art. 30. En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif, sera versé à l'Office social de l'Administration Communale de Bascharage.

Signatures.

Référence de publication: 2007035134/7447/134.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00602. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pale Obsession A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5440 Remerschen, 109, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg F 6.942.

STATUTEN

Zwischen den hier unterzeichneten Mitgliedern wird eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, welche durch folgende Statuten geregelt ist:

Kapitel I: Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Name, Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen PALE OBSESSION A.s.b.l., kurz PALE OBSESSION. Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 2. Sitz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5440 Remerschen, 109, Waistroos.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel II: Zweck und Gegenstand

Art. 4. Zweck und Gegenstand.

4.1 Zweck der Vereinigung ist die Pflege und Förderung der Musik, die gesellschaftliche Unterhaltung, die Beteiligung an Veranstaltungen und Feierlichkeiten im In- und Ausland.

4.2 Die Vereinigung kann sich auch direkt oder indirekt an Organisationen gleichen oder ähnlichen Zwecks, sowohl nationalen als auch internationalen Charakters beteiligen.

4.3 Die Vereinigung ist politisch und konfessionell neutral.

Kapitel III: Mitgliedschaft

Art. 5. Erwerb der Mitgliedschaft. Natürliche und physische Personen können die Mitgliedschaft erwerben. Über die Annahme entscheidet der Verwaltungsrat. Die Zahl der Mitglieder ist unbeschränkt, muss aber mindestens 3 betragen.

Art. 6. Austritt und Ausschluss.

6.1 Der Austritt und der Ausschluss von Mitgliedern werden durch Art. 12 des Gesetzes geregelt. Ausschlussgründe sind die Nichtentrichtung des Jahresbeitrages innerhalb einer Frist von sechs Monaten sowie statutenwidriges Verhalten, welches der Vereinigung schadet.

6.2 Jedes Mitglied kann, durch schriftliche Mitteilung an den Verwaltungsrat aus der Vereinigung austreten.

6.3 Ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglieder haben kein Recht auf Rückerstattung der von Ihnen geleisteten Zahlungen und kein Recht auf irgendein Kassenteil. Sie sind verpflichtet, die ihnen von der Vereinigung geliehenen Gegenstände binnen vier Wochen nach ihrem Austritt oder Ausschluss abzugeben. Fehlendes oder reparaturbedürftiges Material wird auf Kosten des ausgetretenen oder ausgeschlossenen Mitgliedes ersetzt, insofern die Reparatur oder der Neuerwerb auf eigenes Verschulden des Betroffenen zurückzuführen ist.

Kapitel IV: Verwaltungsrat

Art. 7. Zusammensetzung.

7.1 Alle Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der General-Versammlung gewählt.

7.2 Das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates beträgt 2 Jahre.

7.3 Die Kandidaturen für den Verwaltungsrat sind vor der General-Versammlung an den Präsidenten zu richten.

7.4 Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen die gesetzliche Volljährigkeit erlangt haben.

7.5 Der Verwaltungsrat kann durch Ergänzungswahl ein in seiner Mitte freies Amt besetzen. Die auf diese Weise bestellten Verwaltungsräte führen das Mandat ihres Vorgängers weiter bis zur nächsten Generalversammlung.

Art. 8. Präsident, Vize-Präsident, Sekretär, Kassierer.

8.1 Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Präsidenten und einen Vize-Präsidenten. Er ernennt einen Sekretär und gegebenenfalls einen Kassierer.

8.2 Der Sekretär führt Protokoll über alle Beratungen, Beschlüsse und Aktivitäten des Verwaltungsrates und der Vereinigung.

8.3 Der Kassierer tätigt die Einnahmen sowie die genehmigten Ausgaben und führt Buch über alle Einnahmen und Ausgaben der Vereinigung. Er stellt die Jahresbilanz und den Haushaltsentwurf.

Art. 9. Befugnisse und Bevollmächtigung.

9.1 Dem Verwaltungsrat obliegen die Geschäftsführung und die Vertretung der Vereinigung bei allen gerichtlichen Verhandlungen. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung der Vereinigung Dritten gegenüber, die gemeinsamen Unterschriften vom Präsidenten und vom Sekretär, bzw. die Unterschrift einer Person, welche dazu Prokura vom Verwaltungsrat erhalten hat.

9.2 Der Verwaltungsrat kann Beschlüsse erfassen, welche die Rechte und Pflichten der Mitglieder festlegen, insofern diese Beschlüsse den Zweck der Vereinigung nicht überschreiten.

9.3 Der Verwaltungsrat kann jederzeit Einsicht in die Geschäftsbücher verlangen.

9.4 Der Verwaltungsrat kann einen Geschäftsführer und sonstiges Personal einstellen. Der Geschäftsführer hat die laufenden Geschäfte entsprechend den Beschlüssen des Verwaltungsrates sowie die übrigen ihm nach dieser Satzung übertragenen Aufgaben zu erledigen.

9.5 Der Verwaltungsrat kann zu seinen Sitzungen dritte Personen in beratender oder informativer Funktion hinzuziehen.

Art. 10. Einberufung.

10.1 Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder drei der Verwaltungsratsmitglieder zusammen. Sooft dies für nötig gehalten wird.

10.2 Er ist beschlussfähig wenn mehr als die Hälfte seiner Mitglieder anwesend ist. Erreicht er diese Zahl nicht, so wird er von neuem schriftlich einberufen und ist auf jeden Fall beschlussfähig, ungeachtet der Zahl der anwesenden Mitglieder.

10.3 Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist.

10.4 Sie werden in Protokollen niedergelegt, die durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden.

Kapitel V: Generalversammlung

Art. 11. Befugnisse. Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes regeln die Befugnisse der Generalversammlung.

Der Generalversammlung vorbehalten sind:

- a. Die Änderung der Satzung.
- b. Die Wahl der Verwaltungsratsmitglieder und zweier Kassenrevisoren.
- c. Die Festsetzung des Jahresbeitrages der Mitglieder.
- d. Die Entscheidung über den Ausschluss von Mitgliedern.
- e. Die Entscheidung über das Annehmen oder der Ablehnung der Jahresbilanz und des Haushaltsentwurfs.
- f. Die Entscheidung über die Auflösung der Vereinigung.

Art. 12. Einberufung.

12.1 Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 30. Juni statt.

12.2 Eine außerordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrates, oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Fünftel der Mitglieder der Vereinigung.

12.3 Die Einberufung der Generalversammlung geschieht durch einen Brief an alle Mitglieder. Dieser Brief enthält, neben der Bekanntgabe von Tag, Zeit und Ort auch die Tagesordnung der Versammlung.

12.4 Jeder Vorschlag der von mindestens einem Zwanzigstel aller Mitglieder der Vereinigung unterschrieben ist, muss in die Tagesordnung aufgenommen werden.

Art. 13. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten des Verwaltungsrates und in dessen Abwesenheit durch den Vizepräsidenten.

Art. 14. Beschlussfassung.

14.1 In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme.

14.2 Die Beratungen der Generalversammlung werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft.

14.3 Kein Beschluss darf gefasst werden über einen Gegenstand, der nicht auf der Tagesordnung steht, es sei denn, dass er sich auf Verwaltungsfragen der Vereinigung erstreckt und eine Mehrheit von zwei Drittel der Stimmen der Anwesenden erhält. Bei Stimmgleichheit gilt ein Antrag als abgelehnt.

14.4 Die Beschlüsse der Generalversammlung, deren Veröffentlichung im Mémorial das Gesetz nicht vorschreibt, werden in ein besonderes Register eingetragen, das vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben und am Sitz der Vereinigung aufbewahrt wird, wo alle Mitglieder Einsicht verlangen können.

Kapitel VI: Rechnungswesen

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungsdatum beginnt.

Art. 16. Finanzmittel.

16.1 Die Finanzmittel der Vereinigung setzen sich aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus etwaigen staatlichen und kommunalen Beihilfen und aus sonstigen Einnahmen zusammen.

16.2 Der Jahresbeitrag wird jährlich durch die Generalversammlung festgelegt und darf 20,- EUR je Mitglied nicht übersteigen.

Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht.

17.1 Der Verwaltungsrat erstellt jedes Jahr eine Bilanz, eine Gewinn- und Verlustrechnung der Vereinigung, einen Haushaltsplan sowie einen Jahresbericht, und unterbreitet sie der Generalversammlung.

17.2 Der Jahresabschluss und der Haushaltsplan unterliegen der Genehmigung der Generalversammlung.

Art. 18. Kassenbücher, Vereinskonten.

18.1 Die Überprüfung der Kassenbücher und der Vereinskonten erfolgt durch zwei von der Generalversammlung ernannten Kassenrevisoren, welche nicht Mitglieder der Vereinigung sein müssen. Die Generalversammlung bestimmt ferner zwei beigeordnete Kassenrevisoren, welche im Abwesenheitsfall die Kassenrevisoren ersetzen.

18.2 Die Kassenrevisoren und die beigeordneten Kassenrevisoren müssen die gesetzliche Volljährigkeit besitzen.

18.3 Mitglieder des Verwaltungsrates können das Amt eines Kassenrevisors oder beigeordneten Kassenrevisors nicht ausüben.

18.4 Die Kassenrevisoren haben am Schluss des Geschäftsjahres die getätigten Einnahmen und Ausgaben, sowie den Stand des Geschäftsvermögens gemäß den Büchern und Geschäftspapieren zu prüfen und der Generalversammlung Bericht über das Ergebnis ihrer Tätigkeit zu erstatten.

18.5 Das Mandat der Kassenrevisoren beträgt 2 Jahre.

Kapitel VII: Auflösung

Art. 19. Auflösung.

19.1 Die Auflösung der Vereinigung wird durch Art. 18-25 des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen geregelt.

19.2 Im Falle von freiwilliger oder gerichtlicher Auflösung der Vereinigung wird das verbleibende Vermögen für einen guten Zweck verwendet, oder es fällt einer Gesellschaft mit einer ähnlichen Zielsetzung zu.

Kapitel VIII: Allgemeines

Art. 20. Abschließende Bemerkungen.

20.1 Für alle Punkte welche nicht in diesen Statuten geregelt sind, gilt das abgeänderte Gesetz vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

20.2 Jedes unterzeichnete Mitglied erklärt ein Exemplar dieser Statuten erhalten zu haben und sich diesen Bestimmungen zu unterwerfen.

Unterschriften.

Mitglieder Liste

Nachname, Vorname, Beruf, Nationalität, Geburtsort, Geburtsdatum, Wohnsitz

1. Coljon Luc, Privatbeamter, luxemburgisch, Esch-sur-Alzette, 9. September 1979, wohnhaft in 32, rue d'Esch in L-4440 Soleuvre;

2. Groben Christophe, Staatsbeamter, luxemburgisch, Niederkorn, 4. Februar 1985, wohnhaft in 17A, rue du Château, in L-4433 Soleuvre;

3. Spada Eric, Student, luxemburgisch, Niederkorn, 4. Dezember 1987, wohnhaft in 97, rue Prinzenberg, in L-4650 Niederkorn;

4. Krier Christian, Staatsbeamter, luxemburgisch, Luxemburg, 6. Oktober 1981, wohnhaft in 201, route d'Esch in L-4451 Soleuvre;

5. May Joe, Staatsbeamter, luxemburgisch, Luxemburg, 15. September 1980, wohnhaft in 17, rue Basse in L-4415 Soleuvre;

6. Meyer Mike, Privatbeamter, luxemburgisch, Luxemburg, 16. Juni 1982 wohnhaft in 109, Waistrooss in L-5440 Remerschen.

Référence de publication: 2007035135/7445/154.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00579. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Arcadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue JB Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 96.529.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ARCADIS S.A., avec siège à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, (R.C B N ° 96.529), constituée suivant acte notarié du 12 août 2003, publié au Mémorial C N ° 1264 du 28 novembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner; administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission du Conseil d'Administration actuel (administrateurs, commissaire aux comptes et administrateur-délégué).
2. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration
3. Nomination de Monsieur Renato Costantini en tant qu'administrateur-délégué.
4. Transfert du siège social de Luxembourg à Pétange.
5. Modification afférente de l'article 1^{er} deuxième phrase.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission du conseil d'Administration actuel

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants, pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Gérard Marie Pierre Zimmermann; employé privé, né le 18 septembre 1947 à F Toul, demeurant à L-4953 Hautcharage, 47, Cité Bommelscheuer.

- Monsieur Renato G. Costantini, entrepreneur, né à Pétange, le 17 juin 1954, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery.

- Monsieur Pascal Wagner; administrateur de société, né à Pétange, le 8 février 1966, demeurant professionnellement à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Est nommé nouvel administrateur-délégué, Monsieur Renato Costantini, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, (R.C. B N ° 47.269).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Pétange.

L'adresse du siège est: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} deuxième phrase comme suit:

Art. 1^{er} . deuxième phrase. Cette société aura son siège dans la Commune de Pétange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quarante euros (EUR 840,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Wagner, Arosio, Quintus-Claude, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 924, fol. 58, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007035681/207/66.

(070031933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Chambre de Commerce Luxembourg-Azerbaïdjan (CCLA), Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 6.945.

STATUTS

I. Partie

Art. 1^{er} . Il est créé une association sans but lucratif dénommée CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG-AZERBAÏDJAN (CCLA).

L'association a pour objet de promouvoir, en collaboration avec les services et les autorités administratives adéquats, les relations commerciales, industrielles, financières et touristiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Azerbaïdjan.

L'association assure la promotion des intérêts de ses adhérents dans le cadre de leur activité économique par l'établissement de contacts, la transmission d'informations et par la sauvegarde de leurs intérêts.

L'association entend

- Promouvoir l'image de l'Azerbaïdjan comme nouveau pays auprès des investisseurs
- Informer les milieux économiques azerbaïdjanais sur les avantages que leur offre le Luxembourg comme porte d'entrée vers l'Europe
- Offrir un important réseau relationnel de contact et d'échange d'expériences
- Aider les entreprises à débiter, développer et promouvoir leurs activités en Azerbaïdjan respectivement au Luxembourg
- Représenter et défendre les intérêts de ses membres auprès des services et autorités administratives.

L'activité de la CCLA comprend notamment:

- l'organisation d'un bureau d'information et de documentation économique et touristique notamment par le biais d'un site internet;
- l'édition éventuelle d'un bulletin donnant des informations, des études;
- l'organisation de rencontres et voyages pouvant développer des liens entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Azerbaïdjan.

Art. 2. Le siège de l'association est à Luxembourg. Le siège peut être transféré en un lieu quelconque du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Comité de Direction.

II. Partie - Adhésion

Art. 3. Les membres de l'association peuvent être des personnes physiques ou morales intéressées par le maintien et la promotion des relations économiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Azerbaïdjan. Leur nombre ne peut pas être inférieur à trois.

Leur adhésion à l'association nécessite l'accord du Conseil d'Administration.

Art. 4. Les adhérents s'acquittent d'une cotisation dont le montant est défini par l'Assemblée générale. Une cotisation variable peut être appliquée en fonction du statut juridique des adhérents (personnes physiques, association de personnes, personnes morales). La cotisation ne saurait excéder 1.000,- Euros.

Art. 5. L'adhésion prend fin en cas de:

- a) décès d'un adhérent ou de dissolution de la personne morale admise comme adhérent,
- b) démission, qui doit être communiquée par écrit au Président du Conseil d'Administration,
- a) radiation, si la cotisation n'a pas été versée dans les trois mois suivant l'échéance, malgré deux rappels de paiement,
- b) exclusion: le peut déterminer quand l'adhérent ne remplit plus les conditions nécessaires à l'adhésion ou si l'adhérent a agi contre les intérêts et l'objet de l'association.

L'intéressé peut faire opposition à cette radiation et à cette décision auprès du Conseil d'Administration dans un délai de 1 mois. La décision prise par le Conseil d'Administration suite à cette opposition est définitive et inattaquable.

III. Partie - Administration de l'association

Art. 6. Les organes de l'association sont:

- le Conseil d'Administration
- l'Assemblée Générale

Art. 7. Le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au maximum. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret et à la majorité des voix, pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Le Conseil élu par l'Assemblée Générale désigne à son tour, en son sein

- Un Président
- Deux Vice-Présidents
- Un Trésorier - Secrétaire Général

Le Conseil se réunit aussi souvent que les intérêts de la Chambre l'exigent, au moins une fois tous les six mois, sur la convocation du Président. Il délibère valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents. Les décisions peuvent être prises par échange de télécopies ou de courriels.

Le Conseil est juge de tous les cas non prévus aux présents statuts. Ses décisions seront soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Après expiration de leur mandat, les membres du restent en fonction jusqu'à leur réélection ou jusqu'à la nouvelle élection d'un successeur. Si un membre quitte le Conseil d'Administration avant expiration de son mandat, le Conseil d'Administration peut désigner un successeur pour la durée restante de la fonction du membre sortant, ce choix devra toutefois être approuvé par la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration se réunit tant que de besoin, au moins deux fois par an. Le Président convoque les membres aux réunions du Conseil d'Administration, en mentionnant l'ordre du jour.

Le Président ou, en son absence, un Vice-Président préside les réunions du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du Président est décisive.

En cas d'empêchement, un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est compétent pour tous les cas qui ne sont explicitement ni du ressort de l'Assemblée Générale. Il lui appartient en particulier de prendre des décisions en matière de:

- a) date et ordre du jour des Assemblées Générales,
- b) clôture de l'exercice comptable,
- c) établissement des prévisions pour le nouvel exercice,
- d) acquisition et cession de terrains,
- e) questions entraînant une modification essentielle de l'objet de l'association.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs membres ou à des tierces personnes.

A l'égard de tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures conjointes du président, d'un vice-président ou du secrétaire-trésorier.

IV. Partie - Assemblée Générale

Art. 10. Dans le courant du premier trimestre de chaque année, les membres associés sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, en vue d'approuver le rapport moral et les comptes de l'année écoulée, et de délibérer sur les autres questions portées à l'ordre du jour.

Le quart des membres associés, présents ou représentés, constitue le quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale délibère valablement.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint à une Assemblée Ordinaire, une nouvelle Assemblée pourra avoir lieu un quart d'heure après et délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les membres associés empêchés de se rendre aux Assemblées peuvent se faire représenter par un autre membre associé, muni d'un pouvoir écrit.

Ne peuvent prendre part aux Assemblées que les membres qui ont régulièrement acquitté leur cotisation.

Art. 11. L'exercice est l'année civile.

Art. 12. Le Conseil d'Administration décide du jour et du lieu des Assemblées et envoie les convocations par simple lettre 15 jours au moins avant cette date.

Art. 13. L'Assemblée élit chaque année un commissaire aux comptes ne faisant pas partie du Conseil d'Administration, lequel est chargé de la vérification à l'Assemblée Générale pour contrôle et accord.

Il présente le rapport de cette vérification à l'Assemblée Générale pour contrôle et accord.

Art. 14. L'Assemblée Générale reçoit les rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et l'évolution financière de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne un quitus aux membres du Conseil d'Administration sortants quant à leur fonction administrative.

Les décisions sont prises à la majorité simple, sans considération pour le nombre des membres présents.

Art. 15. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration.

Les membres désirant soumettre une proposition à l'Assemblée Générale doivent adresser le texte de la proposition au Président, au minimum une semaine avant l'Assemblée, afin que le Conseil d'Administration puisse l'examiner et, le cas échéant, l'intégrer à l'ordre du jour.

Art. 16. Le Conseil a le droit de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire chaque fois qu'il le jugera nécessaire sur demande commune d'un quart des membres.

Dans ce cas, les convocations devront porter les motifs de la demande de réunion.

La dissolution de la Chambre ne peut être prononcée qu'en Assemblée Générale Extraordinaire.

V. Partie - Moyens

Art. 17. Les moyens de l'association sont les suivants:

1. Les cotisations annuelles prévues par l'article 4
2. Les produits résultant de ses biens et valeurs en tous genres ainsi que de ses prestations de service
3. Les dons, legs et subventions qui lui sont versés sans conditions.

Ces moyens constituent le budget annuel duquel le Conseil d'Administration dispose conformément à l'objet de l'association.

L'excédent éventuel est reporté sur le budget de l'année suivante ou, sur décision de l'Assemblée Générale, affecté à un fonds de réserve.

VI. Partie - Dissolution et Dispositions générales

Art. 18. La dissolution de l'association peut être demandée soit par le Comité de Direction, soit par un quart des membres. Dès réception, le Président convoque une Assemblée Générale Extraordinaire, autorisée à délibérer en présence de la moitié des membres élus plus un. La dissolution nécessite une majorité de 3/4 des voix pour que la dissolution soit effective.

Si cette Assemblée ne réunit pas le nombre de membres requis, une nouvelle Assemblée est convoquée dans un délai de 20 jours après la première. Cette Assemblée est autorisée à délibérer à la majorité simple, sans considération pour le nombre de membres présents.

Le patrimoine éventuellement existant est donné aux associations ayant pour vocation la promotion des relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Azerbaïdjan ou, à défaut, à la Croix Rouge Luxembourgeoise.

Art. 19. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Statuts approuvés le 20 octobre 2006.

Jacques-Yves Henckes, avocat, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg, de nationalité azerbaïdjanaise,

Pierre Wesner, directeur commercial CARGOLUX, demeurant à Consdorf, de nationalité luxembourgeoise,
Elisabeth Machado, avocate, demeurant à Luxembourg, de nationalité portugaise.

Les personnes ci-dessus sont également les fondateurs et membres associés de l'Asbl CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG-AZERBAÏDJAN.

J.-Y. Henckes.

Référence de publication: 2007035136/6529/146.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV06109. - Reçu 399 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070031366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

Martini Int., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.591.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 février 2007 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour MARTINI INT.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007035625/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Onlywhite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 12, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 124.726.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Monsieur Pascal Camille Etienne Aswad, directeur financier, né à Saint-Etienne (France) le 4 juin 1973, demeurant à 18, rue Victor Hugo, F-42400 Saint-Chamond, France;

2.- Monsieur Mhd Nour Al Khatib, dentiste, né à Damas (Syrie) le 13 mai 1974, demeurant à 23, Porchester Place, W22PH Londres, (Royaume Uni),

ici représenté par Monsieur Pascal Aswad, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 25 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand Duché qu'à l'étranger, l'achat et la vente de marchandises d'un type quelconque, plus particulièrement des produits d'hygiène bucco-dentaires et des produits de cosmétique dentaire en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin.

Elle peut, tant au Grand Duché qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination de ONLYWHITE S.à.r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. .

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de euros deux cents (EUR 200,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Pascal Aswad, prénommé, cinquante parts	50
2.- Monsieur Mhd Nour Al Khatib, prénommé, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Assemblée Générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique.

3. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal Aswad, prénommé.

4. Le siège social de la société est établi à L-1323 Luxembourg, 12, rue des Champs.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aswad, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 32CS, fol. 11, case 7. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007036519/220/93.

(070032385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.503.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of WORLD POWER HOLDINGS, L.P., a Cayman Islands limited partnership with registered office at PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman Cayman Islands being the sole member of WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 249 of 3 February 2006. The articles of incorporation of the Company were last amended on 31 July 2006 published in the Mémorial C on 12 October 2006 under number 1917. The proxy will remain attached to the present deed.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all 8,600 shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to six hundred and twenty-two thousand one hundred Euro (EUR 622,100.-) by the issue of sixteen thousand two hundred and eighty-four (16,284) new shares with a nominal value of EUR 25.- each to the sole existing shareholder, WORLD POWER HOLDINGS, L.P. by contribution in cash in US Dollars (\$ 527,077.-) being equivalent to four hundred and seven thousand one hundred Euro (EUR 407,100.-), subscription to and payment of the shares to be issued within the capital increase, allocation of the contribution to the capital account, and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the issued share capital of six hundred and twenty-two thousand one hundred Euro (EUR 622,100.-) represented by twenty-four thousand eight hundred and eighty-four (24,884) shares. The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to six hundred and twenty-two thousand one hundred Euro (EUR 622,100.-) by the issue of sixteen thousand two hundred and eighty-four (16,284) new shares each with a nominal value of EUR 25.- each to the sole existing shareholder, WORLD POWER HOLDINGS, L.P. by contribution in cash of an amount in US Dollars equivalent to four hundred and seven thousand one hundred Euro (EUR 407,100.-). The new shares referred to above are subscribed and paid in full by the sole member for a total amount of four hundred and seven thousand one hundred Euro (EUR 407,100.-).

Proof of the full payment of the shares has been given to the undersigned notary.

The contribution so received is allocated for an amount of four hundred and seven thousand one hundred Euro (EUR 407,100.-) to the capital account.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at six hundred and twenty-two thousand one hundred Euro (EUR 622,100.-) represented by twenty-four thousand eight hundred and eighty-four (24,884) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand three hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg agissant en vertu d'une procuration de WORLD POWER HOLDINGS, L.P., un partenariat limité régi par la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à PO BOX 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, étant l'associé unique de WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 249 du 3 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 juillet publié au Mémorial C numéro 1.917 du 12 octobre 2006. La procuration reste annexée au présent acte.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les 8.600 parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social de la Société à un montant de six cent vingt-deux mille cent (EUR 622.100,-) euros par l'émission de seize mille deux cent quatre vingt quatre (16.284) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune à l'associé unique, WORLD POWER HOLDINGS, L.P. par apport en espèces d'un montant US Dollars (USD 527.077,-) équivalent à quatre cent sept mille cent euros (EUR 407.100,-), souscription et paiement des parts sociales à émettre et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter le capital social de six cent vingt-deux mille cent euros (EUR 622.100,-) représenté par vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre (24.884) parts sociales. Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social à un montant de six cent vingt-deux mille cent (EUR 622.100,-) par l'émission seize mille deux cent quatre-vingt-quatre (16.284) nouvelles parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune à l'unique associé de la Société WORLD POWER HOLDINGS, L.P. en contrepartie d'un apport en espèces d'un montant de cinq cent vingt-sept mille soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis (USD 527.077,-) équivalent à quatre cent sept mille cent euros (EUR 407.100,-).

Les nouvelles parts susmentionnées ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique pour un montant total quatre cent sept mille cent euros (EUR 407.100,-).

Preuve du paiement intégral des nouvelles parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

L'apport ainsi fait est affecté pour un montant de quatre cent sept mille cent euros (EUR 407.100,-) au compte de capital.

Suite à l'augmentation du capital social la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est ainsi modifiée:

«Le capital social de la Société s'élève à six cent vingt-deux mille cent euros (EUR 622.100,-) représenté par vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre. (24.884) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital sont évalués à six mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: C. Martins Costa, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 56, case 5. — Reçu 4.071 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007035193/211/102.

(070030963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2007.

C.A.E. Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007035593/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07073. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070031688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Dom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 94.768.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035601/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06540. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070031546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Sombrero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 338.425,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.209.

Extrait des Résolutions des Associés du 13 février 2007

Les associés de SOMBRERO S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivant avec effet immédiat:

Gérants de catégorie A:

Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Glenn Hunter Aaronson, né le 25 mars 1967 à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QA, Royaume Uni.

- De nommer les gérants suivant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de catégorie B:

Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Les gérants actuels sont:

- Thijs van Ingen - gérant de catégorie A
- Mark Beckett - gérant de catégorie A
- Jan-Dries Mulder - gérant de catégorie B
- Martijn Bosch - gérant de catégorie B

Luxembourg, le 20 février 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007036561/710/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Akeler Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.723.

Extrait des résolutions prises par les associés le 13 novembre 2006

Les associés ont nommé avec effet au 14 novembre 2006 et pour une durée indéterminée:

- M. Enzo Guastaferrri, employé privé, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Philippe Van Der Beken, employé privé, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst, Belgique, résidant professionnellement au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg;

et ont accepté la démission avec effet au 14 novembre 2006 de M. James Quille et de Mme Julie Mossong.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. James Cole, M. Enzo Guastaferrri et M. Philippe Van Der Beken.

L'associé LLGP HOLDINGS LLC a cédé 5 parts à la société ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP en vertu d'un acte de cession de parts avec effet au 14 novembre 2006

A la suite de cette vente, il résulte que les associés détiennent respectivement le nombre de parts suivant:

- AKELER HOLDINGS S.A., 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, détient 495 parts sociales.

- ARLINGTON BUSINESS PARKS PARTNERSHIP, Arlington House, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4SA, Royaume-Uni, agissant par le biais de son partenaire ARLINGTON BUSINESS PARKS GP LIMITED, détient 5 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 22 février 2007.

Pour AKELER PORTUGAL S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035634/1649/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Red Arrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 110.624.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2006

- Les mandats des gérants M. Rolf Caspers, Tom Verheydn et Vincent de Rycke sont renouvelés.
- Est nommé en tant que réviseur d'entreprises la société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n ° 67 895.
- Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007 statuant sur les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2007035628/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Tandem 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 95.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TANDEM 2 SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007035621/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06330. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

VPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 72.619.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIARE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035622/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.796.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Par mandat

M^e N. Schaeffer

Référence de publication: 2007035640/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06877. - Reçu 98 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Xenilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 52.305.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2007

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en date du 24 janvier 2007, constatant que les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012:

- Madame Christiane Noesen, gérante de société, demeurant à L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen;
- Monsieur Marc Peiffer, employé, demeurant à L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen;
- Monsieur Aly Bettendorf, maître boucher, demeurant à L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.

Les administrateurs dont les mandats sont renouvelés déclarent accepter leurs nouveaux mandats.

De même, est nommé commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Le commissaire aux comptes dont le mandat est renouvelé déclare accepter son nouveau mandat.

Schifflange, le 24 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007035639/503/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070031871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Omega Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.077.

—
Le bilan du 20 décembre 2004 au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

T. van Ingen.

Référence de publication: 2007035643/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06811. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

ABN AMRO Converging Europe Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.717.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 22 janvier 2007

L'associé unique de ABN AMRO CONVERGING EUROPE INVESTMENTS GP S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Richard Goddard, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;

- De nommer Christophe Bécue né le 13 juillet 1970 à Saint-Germain-en-Laye, en France, ayant pour adresse professionnelle 46, avenue JF Kennedy L- 1855 Luxembourg gérant de la Société, et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007035644/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Synergy Pro-Motor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 101.095.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 777 du 28 juillet 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007035645/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05601. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Votum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.770.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007035649/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05261. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Real South Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 41.068.

Le bilan au 31 mars 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035652/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Siguler Guff Dof II German RE 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.069.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 11 janvier 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 11 janvier 2007 FIELD POINT I-A S. à r.l. une société à responsabilité limitée existant et régie suivant les lois de Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à SIGUIER GUFF DOF II GERMAN RE 2 LLC., une société limitée existant et régie suivant les lois de Delaware, ayant son siège social au CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, New-castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007035655/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070031902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Real South Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 41.068.

—
Le bilan au 31 mars 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035654/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Real South Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 41.068.

—
Le bilan au 31 mars 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035657/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Andreosso Chapes GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 30.681.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035663/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Docu Group (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.454.

—
EXTRAIT

En date du 21 juillet 2004, les associés de la Société ont transféré la totalité des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société à DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l., de sorte que DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l. détient 4.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007035662/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Jewellery Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation de résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035679/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

On-waves S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.228.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 février 2007 qu'ont été nommés Gérants de catégorie A, avec effet au 15 février 2007:

- M. Saevar Freyr Thráinsson, né à Akranes (Islande), le 16 juin 1971, ayant son adresse professionnelle à Ármúli 25, 108 Reykjavík, Islande; et

- M. Guðjón Jónsson, né à Vestmannaeyjar (Islande), le 7 septembre 1957, ayant son adresse professionnelle à Ármúli 25, 108 Reykjavík, Islande.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Il résulte également de la résolution du 20 février 2007 que M. Constantin Simeonidis, Gérant de la Société, a été nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 janvier 2007.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Saevar Freyr Thráinsson, gérant de catégorie A;
- M. Guðjón Jónsson, gérant de catégorie A; et
- M. Constantin Simeonidis, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007035680/799/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Talmy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 56.296.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 31 janvier 2007 qu'ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2007:

- Madame Sonja Linz, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Monsieur Georges Deitz, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- Monsieur Pascal Noël, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Ont été nommés Administrateurs en remplacement, avec effet au 1^{er} janvier 2007:

- Monsieur Frédéric Noël, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, demeurant au 8, Quartier de l'Eglise, L-4987 Sanem;
- Monsieur Giovanni Vittore, né le 29 mai 1955 à Turi, Italie, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Rémy Meneguz, né le 22 mai 1950 à Tressange France, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Les nouveaux Administrateurs sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007035677/799/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Abba Taxis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 97.829.

—
L'an deux mille sept, le premier février.

Les associés de la société à responsabilité limitée ABBA TAXIS SARL, RC B N° 97.829 - 123, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette, ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- démission du gérant technique
- démission du gérant administratif

Première résolution

Monsieur Sanitate Lorenzo, demeurant 85, rue des Clairs Chênes, L-4062 Esch-sur-Alzette, démissionne de son poste de gérant technique de la société ABBA TAXIS SARL à compter du 1^{er} février 2007.

Monsieur Marinkovic Alex, demeurant 56, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, démissionne de son poste de gérant administratif de la société ABBA TAXIS SARL à compter du 1^{er} février 2007.

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2007.

A. Marinkovic / L. Sanitate

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2007035682/7169/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00877. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

La Luxembourgeoise du Logement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 76.330.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035674/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Fortel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 86.705.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation de résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035683/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

J. Fischer & Co A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 97.290.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007035673/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

DL AUDIT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.505.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 17 novembre 2006, que:

Conformément à l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 17 novembre 2006, le conseil d'administration s'est réuni et a nommé Monsieur Didier Lorrain, expert-comptable, né le 9 juillet 1954 à F-57000 Metz, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 15, route de Longeville, en qualité d'administrateur-délégué de la société, lequel est seul habilité à engager la société, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007035690/227/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070031856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Caber Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 15.507.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007035790/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV03927. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070031524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035786/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00378. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

E.P.M. European Portfolio Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.089.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035780/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06614. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070031892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Acropolis Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.546.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035779/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06603. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070031896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Models Unlimited, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.888.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035778/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06604. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070031901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

M.Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.009.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035777/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06605. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070031904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

M.Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.009.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035776/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06606. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070031909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

M.Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.009.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035775/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Evraz Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45910 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007036003/211/11.

(070032055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

RP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Rockpoint 2 S.à r.l.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.737.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46177 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007036004/211/12.

(070031748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Human Invest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.318.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007035773/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.
